



Fédération Nationale des Mandataires

Judiciaires Indépendants

à la Protection des Majeurs

Qui sommes-nous ?

La **FNMJI** est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Elle est organisme de formation depuis Septembre 2017.

Elle regroupe dans des associations départementales et/ou régionales des personnes physiques exerçant à titre individuel la profession de MJPM.

Elle regroupe à ce jour **934 MJPMi** agréés et assermentés, faisant d'elle l'organisation de référence.

Elle a pour missions :

- ❖ **D'Organiser** la profession, représenter et défendre les intérêts et besoins spécifiques des MJPMi auprès de toutes les administrations, autorités et/ou organismes tutélaires.
- ❖ **De Développer** l'information, la formation et la compétence professionnelle des MJPMi.
- ❖ **D'Entretenir** et développer l'application des règles éthiques et déontologiques.
- ❖ **D'Etudier**, proposer ou soutenir toute action contribuant à améliorer la qualité de prise en charges des personnes protégées.

Les services apportés à nos adhérents :

- Bénéficier d'une **information et d'une veille juridique** de qualité, consultable via notre site Internet, ainsi que de la réception de 3 newsletters/mois.
- Consulter les actualités juridiques, professionnelles, sur l'application **FNMJI+**, **Facebook** et **Twitter**.
- Consulter nos **Conseillers Experts** (Avocat spécialisé, Gestionnaire de patrimoine, Universitaire).
- Bénéficier **d'outils professionnels** (fiches pratiques, modèles et lettres-type)
- Accéder à des **formations** adaptées aux préoccupations des MJPMi.

Rejoindre la FNMJI c'est... :

- Rejoindre **un réseau** afin de ne plus se sentir isolé.
- Être **acteur de la professionnalisation** du métier de MJPM et le faire reconnaître.
- Faire **entendre sa voix** auprès des Instances Nationales.

Rejoignez-nous !!!

Renseignements sur notre Site :

www.fnmji.fr

Les actions au niveau national pour l'ensemble de la profession :

-Développement des actions de formation avec l'obtention de l'agrément **organisme de formation**.

-Participation et contribution au **groupe de travail interministériel sur la protection juridique des majeurs** « Architecture Générale de la PJM ».

Proposition sur **le remplacement des MJPMi**, portée au niveau national.

-Création d'un dispositif **d'évaluation croisée entre pairs** MJPMi.

-Contribution à la mise en place du dispositif des **Commissions d'agrément** dans le cadre de la nouvelle procédure d'agrément.

-Participation à diverses réunions nationales sur le **financement**.

-**Mises en place de diverses enquêtes internes** (ex : sur le déroulement des commissions d'agrément et sur les modalités départementales de financement).

-Participation au **groupe de travail national éthique et déontologie** du MJPM depuis septembre 2017.